



VISION

Ancrer les sciences
Éveiller les potentiels
Transformer la société

UNIVERSITÉ POUR L'ÉVEIL DE DEMAIN

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Université pour l'Éveil de Demain (unED)

DÉCRET ACADÉMIQUE N° 001/unED/FSSP

Portant création, organisation et fonctionnement de la Faculté des Sciences Sociales et Politiques et fixant le cadre du système de formation, d'évaluation et de délivrance du diplôme.

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Objet

Le présent décret fixe le cadre pédagogique, académique et administratif de la Faculté des Sciences Sociales et Politiques de unED, au niveau de la licence.

Article 2 : Mission

La FSSP a pour mission de former des cadres. Au terme de leurs études, ils doivent pouvoir :

- Analyser, comprendre et transformer les dynamiques sociales, culturelles et politiques
- Intervenir dans les domaines du développement, de la communication et de l'action sociale
- Participer à la gouvernance et à la transformation des institutions
- Concevoir et piloter des projets à impact social
- Prendre en charge le bien-être global de l'individu



VISION

Ancrer les sciences
Éveiller les potentiels
Transformer la société

UNIVERSITÉ POUR L'ÉVEIL DE DEMAIN

CHAPITRE II : ORGANISATION DES ÉTUDES

Article 3 : Système LMD

Un schéma de développement progressif est établi suivant le système international d'organisation des grades académiques LMD : Licence, Master et Doctorat.

Article 4 : Durée et volume

La licence à la FSSP est organisée sur 4 années académiques, divisées en 8 semestres à raison de 30 crédits chacun ; pour un total de 240 crédits.

Article 5 : Système de mesure

Le poids académique d'un cours à unED est mesuré par un système de crédits aligné sur les standards internationaux (ECTS : European Credit Transfer and Accumulation System), tout en l'adaptant aux réalités pédagogiques haïtiennes à travers une structure équivalente en crédit unED (CU).

Article 6 : Crédit unED

1 ECTS est l'équivalent de 1 CU, à raison d'une charge de travail étudiant de 20 à 25 heures, incluant :

- Enseignements théoriques
- Travaux dirigés et pratiques
- Travail personnel
- Évaluations
- Activités de terrain

Article 7 : Validation des unités

Chaque cours est évalué sur 100 points et la note de passage est de 60 points. Au besoin, une conversion au système de grades A-F peut être effectuée. unED est sensible à la reconnaissance internationale, la mobilité étudiante (reconnaissance des crédits à l'étranger) et la clarté académique.



VISION

Ancrer les sciences
Éveiller les potentiels
Transformer la société

UNIVERSITÉ POUR L'ÉVEIL DE DEMAIN

Article 8 : Modalités d'évaluation

L'évaluation est fondée sur 4 piliers :

- Contrôle continu
- Examens semestriels
- Travaux pratiques et projets
- Rapports de stage

Article 9 : Capitalisation et compensation

- Les crédits acquis sont **capitalisables**
- Des mécanismes de compensation peuvent être appliqués selon le règlement interne

CHAPITRE III : STRUCTURATION DE LA FORMATION

Article 10 : Programmes

La licence de la FSSP poursuit 5 parcours :

1. Psychologie
2. Travail social
3. Communication sociale
4. Anthro-po-sociologie
5. Sciences politiques

Article 11 : Organisation des parcours

Chaque parcours comprend ses propres unités d'enseignement spécialisées, ses activités pratiques et de terrain ainsi que son projet de recherche appliquée.

Article 12 : Tronc commun

Les quatre premiers semestres constituent un tronc commun, incluant des cours de :



VISION

Ancrer les sciences
Éveiller les potentiels
Transformer la société

UNIVERSITÉ POUR L'ÉVEIL DE DEMAIN

-
- Sociologie, psychologie et anthropologie
 - Sciences juridiques, politiques et économiques
 - Mathématiques, statistiques et méthodologie de recherche
 - Communication et outils numériques

Article 13 : Pré-spécialisation

Les semestres 5 et 6 sont consacrés à une orientation progressive dans un parcours choisi, incluant des enseignements fondamentaux du parcours, des projets de terrain pour aboutir à un stage professionnel intermédiaire

Article 14 : Spécialisation

Les semestres 7 et 8 sont consacrés à la spécialisation avancée. Les études se feront par des cours approfondis, séminaires thématiques, projet de recherche et stage long.

Article 14.1 : Stage

Les stages sont obligatoires et évalués, selon le nombre de crédits correspondants.

Article 14.1.1 : Type de stages

La formation s'étend sur quatre stages :

- Stage d'observation (année 1)
- Stage intermédiaire (année 2 ou 3)
- Stage professionnel (année 3)
- Stage long (année 4)

Article 14.1.2 : Projet d'impact

Chaque personne doit réaliser un **projet d'intervention ou de recherche appliquée** en lien avec son parcours.



VISION

Ancrer les sciences
Éveiller les potentiels
Transformer la société

UNIVERSITÉ POUR L'ÉVEIL DE DEMAIN

Article 14.2 : Mémoire de fin d'études

Chaque parcours conduit à la délivrance d'un grade académique, conditionné par le dépôt d'un mémoire et sa soutenance publique devant un jury.

Article 15 : Conditions d'obtention du diplôme

Le diplôme est délivré à condition de valider les **240 crédits requis**, avec constat de stages obligatoires effectués ; validation de mémoire et soutenance.

Article 16 : Mentions

Le diplôme mentionne le parcours suivi, le nombre de crédits et la mention obtenue.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS FINALES

Article 17 : Entrée en vigueur

Le présent décret entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Article 18 : Révision

Le présent décret peut être révisé en fonction des évolutions académiques, des besoins nationaux ou des standards internationaux.

Fait à Jacmel, le 25 Avril 2026